

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 343:2003

Vêtements de protection - Protection contre la pluie

Protective clothing - Protection against
rain

Schutzkleidung - Schutz gegen Regen

08/2003

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 343:2003 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 343:2003.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Vêtements de protection - Protection contre la pluie

Schutzkleidung - Schutz gegen Regen

Protective clothing - Protection against rain

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 2 juillet 2003.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application.....	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	6
4 Exigences de performance	6
5 Exigences d'essais	8
6 Tailles.....	10
7 Marquage et étiquetage d'entretien	11
8 Notice d'information du fabricant	11
Annexe A (informative) Recommandations pour la durée de port.....	12
Annexe B (informative) Appareillage d'essai pour une exposition sur une face au fuel et à l'huile	13
Annexe C (informative) Exemples de laminés textiles ou d'inserts imperméables thermiques	14
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives EU.	15
Bibliographie	16

Avant-propos

Le présent document EN 343:2003 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2004, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2004.

Le présent document remplace l'ENV 343:1998.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les Annexes A, B et C sont des annexes informatives.

Introduction

Les propriétés des matériaux et des coutures des vêtements de protection mesurées dans la présente Norme européenne et leur classification ultérieure sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat. L'imperméabilité à l'eau et la résistance évaporative sont les propriétés essentielles à vérifier et à indiquer sur l'étiquette.

L'imperméabilité à l'eau est la propriété la plus importante et elle est mesurée sur le matériau de la couche extérieure de l'article d'habillement. Les essais sont réalisés sur des échantillons d'étoffe neufs et prétraités et sur des parties comportant des coutures.

Certains matériaux imperméables sont imperméables à la transmission de la vapeur d'eau. Pour d'autres matériaux commercialisés, l'imperméabilité à l'eau est associée à une perméabilité à la vapeur d'eau. Une telle propriété (faible résistance évaporative) favorise l'évaporation de la sueur et contribue de façon significative au refroidissement du corps, ce qui est particulièrement appréciable dans certaines conditions climatiques car elle améliore le confort, diminue les contraintes physiologiques et allonge la durée de port (voir Annexe A).